

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/06/46

Date de convocation L'an deux mil vingt six
3 juin 2026 le **LUNDI 15 JUIN 2026** à 18 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.
9 juin 2026

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Madame Sophie CAYET –
Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Arnaud LEBOEUF – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT –
Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET – Madame Hanène NEBATI –
Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à M. Arnaud FICHEL
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AU Secrétaire de séance :
Madame Sophie CAYET

Objet : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT

Monsieur le Maire expose :

Pour faire suite au Conseil d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 9 avril dernier et conformément à l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges consécutifs aux transferts de compétences (CLECT) doit être créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Son travail contribue ainsi à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Cette commission, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mai 2026.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260646-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Le Conseil Communautaire a ainsi fixé la composition de la CLECT à 47 membres, dont un représentant de la commune de Saint Nicolas lez Arras au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

- Monsieur Alain CAYET, Conseiller, comme représentant de la CLECT pour la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire selon le vote suivant :

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 2

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 16 juin 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260646-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026